



ATTENTION

A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- La fiche de réinscription ou d'inscription AMEM dûment remplie
- La fiche d'inscription de la Mairie de Saint Maximin pour les personnes concernées
- Une photo d'identité
- Les 2€ d'adhésion

POUR LES COURS DE MUSIQUE OU DE DANSE

- Le ou les derniers avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (original)
Uniquement pour les familles de Montataire, Maysel, Saint Vaast les Mello et Thiverny (*jusque 18 ans)*
- Le ou les règlements annuels obligatoires à l'inscription pour les cours dispensés
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

POUR LA LOCATION D'INSTRUMENT

- La fiche de location d'instrument complétée et signée
- Le ou les règlements annuels obligatoires pour la location d'instrument
- Le chèque de caution pour la location d'instrument
- Une attestation d'assurance pour la location d'instrument

POUR LES COURS DE DANSE

- Le questionnaire santé pour sportif mineur

Pour vous inscrire, vous devez

Etape 1

Rencontrer le professeur de musique, chant ou danse
Convenir du jour de cours et d'un créneau horaire

Etape 2

Finaliser votre inscription auprès de l'administration en déposant
(accueil de 14h00 à 18h30)

- ✓ Fiche d'inscription + Paiement annuel (chèque ou espèces) + Justificatif de domicile
- ✓ Fiche de location d'instrument + Paiement annuel + Chèque de caution
+ Attestation d'assurance
- ✓ Le questionnaire de santé pour sportif mineur pour la pratique de la danse